

## Éditorial

La cohésion qui règne au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se manifeste aussi — et, peut-être, surtout — dans l'action concertée en faveur de ceux qui souffrent et qui ont besoin d'aide. Plusieurs articles de ce numéro de la *Revue* mettent en lumière des formes de coopération entre les Sociétés nationales et le CICR. Un premier texte démontre que la coopération avec les Sociétés nationales est essentielle dans les domaines qui relèvent du mandat du CICR, notamment dans la conduite de l'action humanitaire et dans la diffusion du droit international humanitaire. Un deuxième texte examine certains aspects de l'action concrète lors d'un conflit armé ou de ses séquelles, en particulier sous l'angle de la coopération opérationnelle. Ces deux présentations de caractère général sont suivies de textes qui illustrent des cas réels, notamment l'opération d'assistance en Bosnie-Herzégovine. Avec ces analyses, la *Revue* souhaite contribuer à mieux faire connaître la réalité d'une collaboration journalière entre différentes composantes du Mouvement.

La *Revue* est heureuse de pouvoir donner la parole dans ce numéro à plusieurs auteurs à propos de problèmes pratiques qui se posent dans l'action humanitaire sur le terrain. Michel Minnig livre ainsi ses réflexions sur le rôle d'« intermédiaire neutre » que le CICR cherche à jouer dans l'action humanitaire. En sa qualité de délégué du CICR au Pérou, Minnig a été personnellement impliqué dans la crise des otages à Lima, et il est donc bien placé pour développer ce thème. Un autre délégué du CICR, Thomas Jenatsch, évoque l'activité du CICR dans le conflit interne qui déchire la Colombie.

D'autres sujets sont traités dans ce numéro : la sécurité comme condition nécessaire d'une action humanitaire ou des règles de conduite pour les opérations d'assistance.

Catherine Rey-Schyrer ouvre une page d'histoire avec son texte sur l'activité du CICR dans le sous-continent indien pendant les événements

qui ont conduit à la partition, puis à la naissance de deux nouveaux États, l'Inde et le Pakistan.

Enfin, le lecteur trouvera une présentation générale d'un chapitre du droit des conflits armés quelque peu négligé par les publications de ces dernières années, à savoir les règles de droit international applicables à la guerre aérienne.

**La Revue**